

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1462

présenté par
M. Travert, rapporteur

ARTICLE 22

À la fin de l'alinéa 60, substituer aux mots :

« à l'article L. 1542-6 »

les mots :

« au présent chapitre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.